

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2015685	Date d'inspection Le 11 février 2020
Nom de l'établissement GARDERIE DES P'TITS MARINS 2		Numéro de téléphone (506) 532-5768
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	28 févr. 2020	
Commentaires : Plusieurs membres du personnel ont complété leur certification, mais le certificat est manquant. L'exploitant doit ajouter une preuve de certification dans le dossier des employés.			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	14 févr. 2020	
Commentaires : Des items sont insatisfaisants dans les deux dernières inspections de la santé publique. L'exploitant doit installer une station de changement de couche afin de répondre aux normes générales de santé. Les pratiques de changement de couche courantes ne répondent pas aux normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique. Une recommandation de la santé publique est nécessaire afin d'opérer une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel.			

Commentaires généraux
Le mentor en assurance de la qualité fait son inspection de surveillance le matin. Le ratio est respecté lors de la visite.
L'exploitante est en vacances lors de la visite, le mentor en assurance de la qualité discute avec la personne responsable.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 février 2020

Date

original signé par
Tanya Hébert

Le 11 février 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date